



# « Cerises Solidaires » Chavannes-près-Renens

## Programme des activités du 2ème trimestre 2022

Avril 2022

### Groupe « marche »

Prise de contact avec Laure Rohr **uniquement** par message au 076 222 57 51

### Conversation en anglais

Vendredi 8 avril à 10h00 au local de la Blancherie

Contact : Sylvie Fuller au 021 691 98 55

### Rencontre « pause-café »

Mardi de 14h00-16h00

Local de la Blancherie, rue de la Blancherie 24

### Séance « groupe habitants »

Vendredi 22 avril de 10h00 à 12h00

Local de la Blancherie, rue de la Blancherie 24

Dates, heures et lieux	Activités	Indications complémentaires
<b>Avril 2022</b>		
<b>Vendredi 8 avril</b> Espace Arlaud, place de la Riponne 2B 1005 Lausanne	<u>Visite de l'exposition « Burki » :</u> Visite individuelle d'environ 1h30	Rendez-vous à 14h00 devant l'entrée. Prix d'entrée : 4. – (AVS) <b>Inscription : chez Christian Howald jusqu'au : 01 avril 2022 <a href="mailto:hchowald@bluewin.ch">hchowald@bluewin.ch</a> ou 079 292 53 78</b>
<b>Jeudi 14 avril à midi</b> Café vaudois Rue du Villars 36 1024 Ecublens VD	<u>Repas au resto :</u> Repas convivial dans un restaurant de la commune ou de l'ouest lausannois	Les participants payent un forfait de 25. --, le reste est pris en charge par la caisse de l'association. <b>Inscription : chez Christian Howald jusqu'au : 07 avril 2022 <a href="mailto:hchowald@bluewin.ch">hchowald@bluewin.ch</a> ou 079 292 53 78</b>
<b>Vendredi 29 avril</b> Musée du Léman Quai Louis-Bonnard 8 1260 Nyon	<u>Visite individuelle du musée :</u> Exposition permanente et spéciale d'environ 1h	Rendez-vous à la gare de Renens à 13h15, départ quai 2/voie 2 à 13h28 Prix d'entrée : 6. -- / billet CFF ½ retour : 16.60 Chacun.e prend son billet CFF <b>Inscription : chez Christian Howald jusqu'au : 22 avril 2022 <a href="mailto:hchowald@bluewin.ch">hchowald@bluewin.ch</a> ou 079 292 53 78</b>

L'organisateur n'assume aucune responsabilité lors des manifestations, excursions et rencontres organisées par l'association « Cerises solidaires » et se réserve le droit de les supprimer en fonction de l'évolution de la pandémie.